Nos déchets : MODE D'EMPLOI

Ensemble,
trions mieux, trions plus,
jetons moins.

Emballages
Verre
Biodéchets
Ordures Ménagères Résiduelles
Déchetterie
Prévention

LES EMBALLAGES ET PAPIERS-CARTONS

Je dépose en vrac dans le sac jaune :

Faire attention à ne pas présenter un sac jaune trop lourd !
Répartissez vos emballages dans plusieurs sacs jaunes.

BOUTEILLES PLASTIQUE
Bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, d'huile, cubitainers.
INUTILE D'ENLEVER LES BOUCHONS

FLACONS PLASTIQUE
Flacons de produits d'entretien, de produits d'hygiène

EMBALLAGES METALLIQUES
Boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes en aluminium, aérosols.

LES BRIQUES ALIMENTAIRES
Briques de jus de fruits, de soupe, de lait.
BIEN VIDER LES EMBALLAGES

Nouveau

J'emmène les gros cartons à la déchetterie

EMBALLAGES CARTON
Boîtes en carton, cartonnettes.
VOUS POUVEZ APLATIR LES EMBALLAGES

Nouveau

PAPIERS—JOURNAUX—MAGAZINES
Prospectus, journaux, magazines, enveloppes, courrier, catalogues .
SANS FILM PLASTIQUE ENVELOPPANT LES REVUES

Attention aux faux-amis

Déchets qui doivent être déposés en déchetterie ou dans les ordures ménagères

Pots de yaourt, crème fraiche

Barquettes et pots plastique

Cartons gras, de pizza

Sacs et films plastique

Barquettes polystyrène

Blisters

Jouets et objets plastique

Articles d'hygiène

Vaisselle jetable

Seringues et médicaments

Emballages ayant contenu des produits dangereux

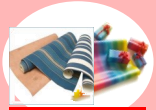
Papier cadeau, papier photo

LES BONS REFLEXES !

- **Pour les plastiques, seuls les emballages qui ont une forme de bouteille ou de flacon se recyclent ;**
- Je vide bien les emballages de leur contenu ;
- Il est inutile de laver les emballages ;
- Je verse les emballages en vrac (sans sac et non emboîtés);
- **Je fais attention à ne pas présenter à la collecte un sac jaune trop lourd (ex: un sac rempli de magazines);**
- **J'emmène les gros cartons à la déchetterie.**

Un doute, une question, j'appelle le SYCTOM.

toute petite ma poubelle !

En choisissant des produits avec moins d'emballages, on peut réduire ses déchets de ***26 kg par personne et par an.*** *Alors pensez-y.*

? ? ? ? ? ? ? ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, nous avons recyclé, en moyenne :

- **11 kg** par habitant d'emballages,
- **30 kg** par habitant de papiers-cartons
- et collecté **3,6 kg** d'erreurs de tri!

LE VERRE

Je dépose en vrac dans le conteneur vert :

Sans bouchons, ni capsules

BOUTEILLES EN VERRE

Bouteilles de jus de fruits, de boissons alcoolisées, d'huile, de vinaigre.

POTS ET BOCAUX EN VERRE

Pots de yaourt, de confiture, de sauces, de condiments.

Contactez votre mairie ou le SYCTOM pour connaître l'emplacement le plus proche d'un conteneur à verre

Attention aux faux-amis

Déchets qui doivent être déposés en déchetterie ou dans les ordures ménagères

Vaisselle, faience, porcelaine

Couvercles, bouchons, capsules

Pots de fleur

Ampoules et néons

Verre, miroirs cassés

LES BONS REFLEXES !

- Je vide bien les emballages en verre de leur contenu mais il est inutile de les laver ;
- Je jette le verre en vrac (surtout pas de sac plastique);
- Je dépose uniquement les emballages en verre dans les conteneurs de tri. Le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre et détériorent la qualité de la production.

Ne pas déposer de verre dans les ordures ménagères, car en plus de n'être pas recyclé, il peut blesser les agents de collecte.

Le recyclage du verre

- Le verre est le seul matériau recyclable à 100 % et à l'infini (et sans perte de matière)
- 1 bouteille en verre = 1 bouteille en verre recyclée
- Aujourd'hui, 7 bouteilles sur 10 sont recyclées

? ? ? ? ? ? ? ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, 42 kg/habitant de verre *ont été collectés et donc recyclés.*

Nous pouvons faire mieux car du verre reste présent dans les sacs roses.

DEPOTS SAUVAGES INTERDITS ET SANCTIONNES !

Nous rappelons que les dépôts d'ordures ménagères, même enfermées dans des sacs, ou autres dépôts constituent des abandons sauvages de déchets sur la voie publique.

Le dépôt sauvage est strictement interdit

et tout contrevenant s'expose à des sanctions (amendes de 75 € à 1500 € ***selon la réglementation en vigueur).***

LES BIODECHETS :

Sortir le bac la veille au soir du jour de la collecte.

Seuls les sacs 100 % compostables sont acceptés

RESTES DE PRÉPARATION DE REPAS :
Pelures et épluchures de fruits et légumes

MARC DE CAFE, SACHETS DE THÉ, ESSUIE-TOUT, FILTRES PAPIERS

RESTES DE REPAS BIODEGRADABLES :
Viande, fromage, poisson, petits os, arêtes

FLEURS FANEES :
TONTE, BRANCHAGES, FEUILLES MORTES NE SONT PAS ACCEPTÉS.

CRUSTACES, COQUILLES :
Coquilles d'œufs, de noix, de fruits de mer

PAIN, BISCOTTE

Attention aux interdits

Déchets qui doivent être déposés en déchetterie ou dans les ordures ménagères

Tontes, feuilles mortes et tailles d'arbres

Sacs non 100% compostable

Pos et barquettes plastique

Produits d'hygiène

Boîtes de conserve, barquettes et papier d'aluminium

Litière pour chats

Seringues et médicaments

Barquettes polystyrène

Mégots de cigarettes, excréments, cadavres et tripes d'animaux.

PETITES ASTUCES !

- Pour limiter les salissures et lutter contre les odeurs, vous pouvez envelopper vos biodéchets dans du papier journal;
- Vous pouvez également disposer vos biodéchets dans des **sacs 100 % compostables** (**label OK-Compost**), **Ce sont les seuls sacs autorisés.**

Le SYCTOM vous propose à la vente des sacs compostables, adaptés aux bioseaux de 10 litres :

lieu de vente : ZI La Maison Rouge-LANGERON

(ainsi que dans certaines mairies)

DISTRIBUTION DE COMPOST :

Chaque mois d'avril, du compost est distribué gratuitement sur les deux déchetteries du SYCTOM.

? ? ? ? LE SAVIEZ-VOUS ? ? ? ? ?

En 2011, nous avons collecté et donc composté, en moyenne :

➲ **59 kg** par habitant de biodéchets

Bravo à tous.

toute petite ma poubelle !

*Chaque année, nous jetons en moyenne **20 kg de nourriture** par personne , dont **7 kg de produits alimentaires encore emballés**. Alors pensez-y.*

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES:

Je dépose dans le sac rose :

Sortir le bac la veille au soir du jour de la collecte.

Je dépose tout ce qui n'est pas valorisable ou compostable

BARQUETTES ET POTS PLASTIQUE :
Tous les emballages plastique qui n'ont pas une forme de bouteille ou flacon

LITIERE ANIMALE

SUREMBALLAGES ET SACS PLASTIQUE

VAISSELLE JETABLE

POTS EN PLASTIQUE

ARTICLES D'HYGIENE :
Couches, lingettes, cotons tiges

BARQUETTES POLYSTYRENE

AMPOULES À FILAMENT

Attention aux interdits

Déchets qui doivent être déposés en déchetterie , dans les sacs jaunes ou dans les bacs biodéchets :

Emballages recyclables

Verre

Biodéchets

Tontes, feuilles mortes et tailles d'arbres

Produits toxiques

Seringues et médicaments

Vêtements et chaussures

Piles, batteries

LES BONS REFLEXES !

- Je dépose toutes mes ordures ménagères résiduelles dans des sacs roses;
- **Je n'utilise pas le bac biodéchets pour mes sacs roses (refus de collecte);**
- Je mets dans mes sacs roses tout ce que je ne peux pas mettre dans les sacs jaunes, le bac biodéchets et à la déchetterie.

Un doute, une question, j'appelle le SYCTOM.

UTILISATION OBLIGATOIRE DES SACS ROSES :

Toutes vos ordures ménagères résiduelles doivent être présentées à la collecte dans des sacs roses.

Tout autre sac sera refusé à la collecte.

Les sacs roses sont remis gratuitement par la mairie de votre domicile.

Utilisation du bac biodéchets interdite pour les sacs roses !

Le bac biodéchets est exclusivement réservé à la collecte des biodéchets.

Il ne peut, en aucun cas, être utilisé pour la collecte des sacs roses.

Tout bac biodéchets, rempli de sacs roses, sera refusé à la collecte.

Vous pouvez présenter vos sacs roses directement sur le trottoir ou utiliser un contenant vous appartenant.

? ? ? ? ? ? ? ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, nous avons collecté en moyenne :

➲ **125 kg** *par habitant d'ordures ménagères contre 240 kg/hab en 2005.*

DECHETTERIE :

J'apporte à la déchetterie :

Toute récupération dans les bennes est interdite

FERRAILLE :
Grillage, fer, tôles, fonte, cuivre, chauffe-eau

DECHETS VERTS :
Tonte de gazon, feuilles, tailles de haies et branchages (< 10 cm de diamètre)

BOIS:
Meubles (non peints et non traités), chaises, tables, palettes et cagettes

GRAVATS :
Briques, tuiles, pots de fleurs, faïence, parpaings, pierres, déchets de démolition

PLATRE ET PLAQUES DE PLATRE:
Placo-plâtre contenant ou non du polystyrène collé

TOUT-VENANT :
Bâches, polystyrène, plastiques, fenêtres, matelas

CARTONS :
Gros cartons d'emballages (vides et pliés)

DEEE (Déchets d'Equipements électriques et électroniques) :
Téléviseurs, petits électroménagers, réfrigérateurs, ordinateurs

DECHETS TOXIQUES DES MENAGES :

- *Peintures, vernis, colles*
- *Filtres à huile*
- *Produits phytosanitaires*
- *Aérosols non vidés*
- *Solvant (white-spirit, acétone)*
- *Piles*
- *Batteries*
- *Huiles de vidange et de friture*
- *Lampes et tubes à économie d'énergie*
- *Déchets de soins (seringues)*

Deux déchetteries à votre disposition :

DÉCHETTERIE DE CHANTENAY-ST-IMBERT :
Lieu-dit Mussy
03.86.38.62.56

DÉCHETTERIE DE MAGNY-COURS :
Lieu-dit La Folie
03.86.21.27.40

Les déchets refusés :

- Ordures
- Biodéchets
- Extincteur
- Bouteille de gaz
- Pneu avec ou sans jantes
- Déchet à caractère explosif
- Produits radioactifs
- Amiante et plaque fibrociment
- Elément entier de voiture
- Terre polluée
- Cadavres d'animaux

BOUTEILLE DE GAZ

PNEUMATIQUE

N'oubliez pas le PASS' déchetteries

Pour pouvoir déposer vos déchets sur les déchetteries du SYCTOM, la présentation du Pass' déchetteries est obligatoire.

Un pass' est remis gratuitement à chaque foyer des communes adhérentes.

Ces pass' sont disponibles dans la mairie de votre domicile.

PRIVILÉGIER LE RÉEMPLOI POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS !

En partenariat avec Emmaüs, le SYCTOM donne une seconde vie aux déchets en bon état déposés par les habitants :

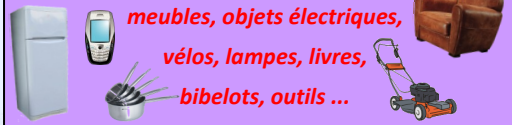

meubles, objets électriques, vélos, lampes, livres, bibelots, outils ...

Ces objets seront nettoyés ou réparés et revendus à petits prix chez Emmaüs.

Une benne dédiée au réemploi est à votre disposition sur les deux déchetteries.

Pensez-y !

Ne jetez pas les seringues dans les poubelles :

Des boîtes sécurisées vous sont remises par les pharmaciens.

Ces boîtes doivent, ensuite, être déposées sur les deux déchetteries.

LE 1 POUR 1 PENSEZ-Y

Pour tout achat d'un nouvel équipement électrique ou électronique (TV, machine à laver, ordinateur) le revendeur est tenu de reprendre votre ancien appareil.

? ? ? ? ? ? ? ?

LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2011, nous avons collecté sur les deux déchetteries, en moyenne :

- ***183 kg** par habitant*

***26 500 visites** ont été enregistrées.*

REDUISONS VITE NOS DECHETS,

Ça déborde !

Fin 2009, le SYCTOM s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets sur 5 ans :

OBJECTIF FIXÉ:
réduire de 7 % notre production de déchets ménagers d'ici 2014
(soit ~ - 20 kg par habitant à l'issue des 5 ans).

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS est l'ensemble des actions visant à :

- Eviter ou réduire leur production
- Limiter la nocivité
- Faciliter la valorisation

POURQUOI FAIRE DE LA PREVENTION ?

La production de déchets ne cesse d'augmenter, nous consommons plus et différemment, il est donc important de changer nos habitudes.
Nous devons apprendre à consommer autrement, à trier afin de limiter les effets néfastes des déchets sur notre environnement.

Trier c'est bien,
JETER MOINS, c'est encore mieux

LORS DE MES COURSES :

- je choisis **les écorecharges** pour les produits d'entretien, la lessive, l'assouplissant, les produits cosmétiques (shampoing, savon,…);
- Je choisis **les produits durables** ou **des produits rechargeables** (ex : piles rechargeables);
- Je choisis **les grands conditionnements** pour les produits non périssables (pâtes, riz, …);
- Je choisis des produits **en vrac ou à la coupe** pour les fruits et légumes, charcuterie, la viande ou le fromage, pour limiter les emballages;
- J'utilise des **sacs durables** (panier, cabas) pour faire mes courses à la place des sacs plastique jetables;
- Je privilégie des **produits dépourvus de suremballages ;**
- J'achète des **produits d'occasion** si possible (jeux, meubles);
- J'évite les **produits à usage unique** ou de **durée de vie courte** (lingettes, rasoirs jetables, vaisselle jetable, …).

A LA MAISON :

- J'appose **un stop pub** sur ma boîte aux lettres pour éviter les publicités non adressées;
- Je consomme **l'eau du robinet** plutôt qu'en bouteille ;
- Je fais attention aux **dates limites de consommation**;
- Je **cuisine les restes**;
- Je **loue ou j'emprunte les outils** dont j'ai besoin;
- Je choisis **des ampoules économiques.**

AU BUREAU :

- Je limite **les impressions;**
- J'imprime en **recto-verso**;
- Je **n'imprime pas les mails** reçus;
- J'utilise **le verso des feuilles** imprimées comme **brouillon**;
- J'**envoie des mails** plutôt que des courriers;
- J'**utilise une tasse** pour boire mon café.

A L'ÉCOLE :

- J'utilise la **boîte à gâteau** et **la gourde** pour le goûter;
- J'utilise **la location, le prêt ou l'échange** des livres scolaires, ordinateurs.

Réduire sa production de déchets, c'est possible !

J'ADOPTE LE STOP PUB

Près de 40 kg de prospectus, publicités sont déposés chaque année dans nos boîtes aux lettres.

Apposer un autocollant STOP-PUB sur sa boîte aux lettres, c'est refuser de recevoir cette publicité non adressée et éviter ainsi de produire des déchets supplémentaires.

Vous continuerez toutefois à recevoir les supports d'informations des collectivités (mairie, communauté de communes, etc.).

STOP PUB

Pensez-y

J'ACHETE MOINS DE DECHETS

C'est en faisant nos courses que nous "achetons" nos déchets. Sans nous en rendre compte, nous choisissons des produits générateurs de beaucoup de déchets.

En faisant attention aux produits que nous achetons, on peut réduire ses déchets jusqu'à 26 kg/ personne.

Par exemple, évitez les sachets individuels, très gourmands en emballages. L'idéal est d'acheter en vrac (fruits, légumes, viandes...). Pensez aussi aux produits concentrés : produit vaisselle, lessive... le volume est diminué, les emballages sont réduits pour un produit tout aussi efficace !

5 gestes simples

JE RECYCLE MES VETEMENTS

Chaque français produit, en moyenne, 17 kg de textile par an dont 9 kg de vêtements et 2 kg de chaussures.

Des colonnes à textile ont été installées par le Relais sur le territoire du SYCTOM.

Elles vous permettent de donner une seconde vie aux vêtements usagés, chaussures usagées, linge de maison, maroquinerie…

STOP AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle dont 7 kg d'aliments encore emballés et 13 kg de reste de repas, de fruits et de légumes abîmés et non consommés.

En faisant un peu attention, chacun de nous peut facilement éviter ce gaspillage : je conserve bien les aliments, je cuisine astucieux, j'accommode les restes...

J'UTILISE DES PILES RECHARGEABLES

J'utilise des piles rechargeables ou des appareils sur secteur.

Et je dépose les piles usagées dans les conteneurs prévus à cet effet : déchetteries, SYCTOM, mairies, magasins, ...

ABECEDAIRE DES DECHETS :

A chaque déchet sa destination :

Un doute, contactez le SYCTOM au 03.86.37.26.99 !

A à B

Aérosol	E	
Ampoule à filament	O	
Ampoule halogène	R	D
Appareil ménager	R	D
Aspirateur	R	D
Barquette aluminium	E	
Barquette de glace	O	
Barquette plastique	O	
Barquette polystyrène	O	
Batterie de voiture	D	
Bidon de pétrôle	D	
Bocal à cornichons	V	
Bois	D	
Boîte de camembert	B	
Boîte de conserve	E	
Boîte d'oeuf en plastique	O	
Boîte d'œufs en carton	E	
Bombe de mousse à raser	E	
Bombe de peinture	D	
Bouchon en liège	O	
Bouteille de gaz	R	
Bouteille de Javel	E	
Bouteille d'huile en plastique	E	
Bouteille d'huile en verre	V	
Bouteille en plastique	E	
Bouteille en verre	V	
Brique alimentaire	E	
Brique de lait	E	

C à D

Cagette plastique	O	
Cahier (sans spirale)	E	
Calque	O	
Canapé	D	
Canette	E	
Carton de pizza souillé	B	
Carton d'emballage *(grand volume plié)*	D	
Carton d'emballage *(petit volume plié)*	E	
Cartouche d'encre	R	D
Cellophane	O	
Cendres de bois	O	
Chaussures	R	
Chiffon	R	
Classeur	O	
Conserve vide	E	
Console vidéo	R	
Coquille d'œuf	B	
Coton tige	O	
Couche-culotte	O	
Couette	R	
Courrier	E	
Couvercle acier de pot	E	
Cubitainer plastique	E	
Déboucheur à évier	O	
Dissolvant	D	

E à G

Emballage de café	O	
Engrais	D	
Enveloppe à fenêtre	E	
Enveloppe kraft marron	E	
Enveloppe sans fenêtre	E	
Epluchures	B	
Essuie-tout	B	
Evier	D	
Extincteur	R	
Faïence, porcelaine	O	R
Fauteuil	R	D
Fenêtre	D	
Fer à repasser	R	D
Ferraille	D	
Feuillage	D	
Feutre	O	
Film plastique	O	
Filtre à café	B	
Flacon de parfum	O	
Flacon de produit ménager	E	
Fleurs fanées	B	
Gazon (tonte de)	D	
Gel douche	E	
Gobelet	O	
Godet plastique de fleurs	O	
Gravats	D	
Grillage	D	
Gros carton	D	

Légende

E	Sac jaune
V	Colonne à verre
B	Bac biodéchets
O	Sac rose
D	Déchetterie
R	Reprise par revendeur ou association

Calendriers de collecte

Pour connaître les jours de collecte de ma commune et les dates de reports de collecte, **je consulte mon calendrier**, *remis par ma commune et téléchargeable sur le site internet du SYCTOM:*

www.syctomsaintpierre.fr.

H à P

Haie	D	
Herbe	D	
Herbicide	D	
Huile de friture	D	
Huile de vidange	D	
Jouet	R	D
Journal	E	
Laine de verre	D	
Lampe	R	D
Légume	B	
Litière	O	
Lunettes	O	
Lustre	R	D
Machine à laver	R	D
Magazine	E	
Maquillage	O	
Marc de café	B	
Matelas	D	
Médicament	R	
Meuble	R	D
Miroir	O	
Moquette	D	
Mouchoir en papier	B	
Néon	R	D
Ordinateur	R	D
Outillage	R	D
Pain	B	
Papier	E	
Papier absorbant	B	
Papier cadeau	O	
Papier d'aluminium	O	
Papier de bureau	E	
Papier déchiqueté	E	
Papier gras ou sale	O	

P à T

Papier peint	O	D
Papier photo	O	
Paquet de cigarette	O	
Parpaing	D	
Petit pot bébé	V	
Pile	R	D
Placo-plâtre	D	
Plastique (autre que bouteille)	O	D
Plâtre	D	
Pneu	R	
Poêle	O	
Polystyrène	D	
Pot de confiture	V	
Pot de crème	O	
Pot de glace	O	
Pot de peinture	D	
Pot de yaourt en plastique	O	
Pot de yaourt en verre	V	
Poterie	O	D
Prospectus	E	
Radiateur	D	
Radiographie	R	
Rasoir jetable	O	
Restes de repas	B	
Robinetterie	D	
Sac plastique	O	
Seringue	D	
Serviette en papier	B	
Sirop pour la toux	R	
Solvants	D	
Sommier	R	D
Suremballage carton	E	
Suremballage plastique	O	

U à Z

Taille d'arbre	D	
Téléphone	O	R
Téléviseur	R	D
Tringle	D	
Tube dentifrice	O	
Tuile	D	
Tuyau d'arrosage	D	
Ustensile de cuisine	O	
Vaisselle	O	R
Vaisselle jetable	O	
Vélo	R	D
Vernis	D	
Verre de table cassé	O	
Vêtements	R	
Vitrage	R	D
Volet	R	D

SACS DE COLLECTE

Les sacs jaunes et roses vous sont remis gratuitement par votre mairie.

Seuls ces sacs sont autorisés à la collecte.

Si vous êtes en rupture, en cours d'année, vous pouvez vous rendre en mairie pour obtenir des sacs supplémentaires.

Ensemble, trions mieux, trions plus et jetons moins.

Un doute, une question ?
N'hésitez pas à nous contacter :

SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

ZI La Maison Rouge
58240 LANGERON

Tél : 03.86.37.26.99 - Fax : 03.86.37.24.88

Email : syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr

Retrouvez les actualités, les consignes de tri,
les calendriers de collecte et plus d'informations sur :

NOUVEAU

www.syctomsaintpierre.fr

Guide réalisé avec le soutien de :

Edition : *novembre 2012*
Crédit photos : *Adelphe-Eco-Emballages, Conseil Général , SYCTOM*
Impression : *Imprimerie Normalisée*
Imprimé sur papier recyclé